

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 7 mai 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 14 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240514-20240514_CCD22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024
Publication : 21/05/2024



Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Sylvain BROSSETTE, Hervé BRU, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Alféo GUIOTTO, Agnès GUITAY, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, René SUCHET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

Pouvoirs : Jean-Yves BONNEFOY à Cindy GIARDINA, Stéphanie BOUCHARD à Gérard BAROU, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Christiane BRUN-JARRY à Sylvie GENE BRIER, Pierre CONTRINO à Catherine DOUBLET, Bernard COUTANSON à Serge GRANJON, Jean-Marc DUFIX à Daniel DUBOST, André GAY à Georges BONCOMPAIN, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Dominique GUILLIN à René AVRIL, Valérie HALVICK à François FORCHEZ, Yves MARTIN à Thierry HAREUX, Christelle MASSON à Thierry MISSONNIER, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Ghyslaine POYET à Gilbert LORENZI, David SARRY à Pascal ROCHE,

Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Yannick TOURAND à Alféo GUIOTTO,

Absents : Roland BOST, Patricia CARETTE, Christophe DESTRAS, Flora GAUTIER, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Nicole PINEY, Bernard TRANCHANT

Secrétaire de séance : Robert REGEFFE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	101
Nombre de membres suppléés :	5
Nombre de pouvoirs :	19
Nombre de membres absents :	8
Nombre de votants :	120

Vu l'article L.5216-5 du CGCT,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière de voirie

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.5216-5, VI du Code général des collectivités territoriales

Considérant les besoins de financement pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,

Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Plusieurs communes souhaitent apporter un fonds de concours pour la réalisation de leur programme travaux car leur enveloppe voirie actuelle ne permet pas de réaliser l'ensemble des travaux souhaités.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir approuver le financement des travaux d'aménagement de voiries par le versement d'un fonds de concours (FDC) par les communes concernées, sans que le montant final ne dépasse le taux de 50 % du montant net de l'investissement et en fonction des éléments figurant dans le tableau suivant :

	Voies	Montant TTC de l'opération	FCTVA (16,404 %)	Subventions théoriques	Montant net dépense	Montant maximum FDC	FDC apporté par la commune
Précieux	- Amiante rue ancienne Ecole - Travaux voirie Quartier d'Azieux - Signalisation VC3-13-13A	97 035 €	15 918 €	12 477 €	68 640 €	34 320 €	30 000 €

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le financement des travaux d'aménagement de voiries par le versement d'un fonds de concours (FDC) par les communes comme présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve le financement des travaux d'aménagement de voiries par le versement d'un fonds de concours (FDC) par les communes comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 mai 2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,